

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 23 avril 1951.-

N° 897 /Just/.-

Objet:
Affaire NDABAKENGA .
P.V.232/O.P.J.LEES.-



Monsieur le Substitut,

Subsidiairement à ma lettre n° 807/Just. du 19 avril 1951, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Ndabakenga possède 1 vache en pleine propriété depuis quelques années. Il est également en possession :

- 1) d'un veau provenant de la dite vache;
- 2) d'une vache et un veau donnés comme dot de sa soeur par le nommé Ruhago.

D'après la coutume, Ndabakenga, chef de famille a droit à la vache, moyennant remise à Ruhago d'un veau femelle.

Il n'a pas été possible de déterminer si Ndabakenga a fait récemment des acquisitions ou des dépenses importantes.-

L'Officier de Police Judiciaire,
CH.LEES,

S

Monsieur le Substitut
du Procureur du Roi,
à

K I G A L I.-
